



Jeunes — salarié(e)s — privé(e)s d'emploi — retraité(e)s

MEMES ENJEUX / MEME COMBAT

Le 16 novembre

TOU(TE)S EN GRÈVE !

Depuis l'élection du président Macron, nous assistons à la mise en place d'une série de réformes ultralibérales qui cassent tous nos conquits sociaux. Ces derniers ont pourtant permis de faire progresser notre société, d'élever les conditions de vie et de travail des salarié(e)s, de gagner l'allongement de l'espérance de vie.

La nouvelle réforme du droit du travail à travers toute une série de décrets en préparation est une transformation sociétale profonde qui vise à généraliser la précarité, à faciliter les licenciements, à détourner les règles de négociation, de représentation et de défense collective des salarié(e)s.

Les décrets ne sont pas encore publiés que le gouvernement lance une autre série de réformes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, avant de s'attaquer aux retraites. Cette attaque contre le Code du Travail et le statut de salarié(e) repose sur trois piliers :

- **Simplification des modalités de licenciement individuel et collectif :**

Le contenu des ordonnances se traduit par une simplification administrative de la procédure de licenciement individuel et collectif. L'employeur n'aura plus obligation de préciser le motif dans

la lettre de licenciement (aujourd'hui le non-respect de cette règle entraîne l'annulation du licenciement). Ce dernier serait remplacé par un document Cerfa. L'employeur pourrait modifier le motif ultérieurement, jusque devant le juge en cas de recours.

« Cerise sur le gâteau » :

Promotion faite par le gouvernement : un simulateur d'indemnités en cas de licenciement abusif a été mis en ligne sur service-public.fr le site officiel de l'administration !!! Le MEDEF est "aux anges".

La création d'une rupture conventionnelle collective met fin à l'existence du plan de sauvegarde de l'emploi, qui devait être présenté aux IRP et qui demandait la création de mesures d'accompagnement ou de reclassement. Tout cela disparaît.



- **Fusion des instances représentatives du personnel et réduction du champ d'action :**

Il est prévu la fusion des DP, CE, et CHSCT en un comité social et économique. Cette mesure va conduire à un éloignement des élu(e)s de proximité en raison du manque de moyens pour réaliser l'ensemble de leurs mandats. La disparition d'un CHSCT de plein droit est une aubaine pour les entreprises, qui ne seront plus contraintes à devoir prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité de leurs salarié(e)s.

- **Renvoi de la négociation qui jusqu'à présent relevait de la branche au niveau de l'entreprise.**

Le Patronat se voit offrir l'opportunité de créer un « Code du Travail » par entreprise, les nouvelles modalités de négociation qui pourraient être appliquées mettent fin à

l'existence d'un socle commun de garanties entre salarié(e)s, tant au niveau national qu'au niveau du secteur professionnel. Tout en affirmant qu'il faut abroger les lois de déréglementation du marché du travail telles les lois Macron et El Khomri, il faut aller plus loin et inscrire dans la Constitution le principe de faveur et le respect de la hiérarchie des normes (la loi fixe les droits plancher, la branche ajoute de nouveaux droits en lien avec le métier, l'entreprise ajoute de nouveaux droits plus favorables sans dérogation possibles). Ce principe est de nature à développer la négociation collective, pour qu'elle redevienne une négociation d'acquisition et non de régression soumise au chantage à l'emploi. C'est aussi un moyen de lutter contre l'inégalité des droits entre les salarié(e)s selon l'entreprise où ils travaillent, grandes ou petites, et de lutter contre le dumping social.

UNE POLITIQUE MENÉE AU SERVICE DU PATRONAT ET DE LA FINANCE

Le gouvernement n'agit que pour transformer Notre société en profondeur et l'adapter coûte que coûte aux exigences du capitalisme mondialisé et financiarisé.

RIEN NE JUSTIFIE TOUTES CES RÉGRESSIONS SOCIALES

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salarié(e)s, des jeunes, des retraité(e)s. Notre pays en a largement les moyens : la France est championne d'Europe des dividendes versés à ses actionnaires (54 milliards d'euros l'an dernier).

Il est possible de réduire le temps de travail, d'augmenter les salaires et de renforcer les garanties collectives.

Il est possible de développer les services publics pour améliorer le quotidien des populations dans tous les territoires.

Il est possible de renforcer la protection sociale des populations par une reconquête de notre sécurité sociale solidaire, universelle, à partir des richesses créées par notre travail.

MANIF

Que l'on soit salarié(e)s du public ou du privé, étudiant(e)s, jeunes, retraité(e)s ou privé d'emploi, nous sommes toutes et tous concerné(e)s et nous avons toutes les raisons de nous mobiliser le 16 novembre prochain.

Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte.

Jeudi 16 novembre, journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale de grève et manifestation.

Prenons nos affaires en main, ne laissons pas le patronat et le gouvernement décider à notre place.

Rassemblement à 10 H 30 devant la Gare de Vesoul suivi d'une manifestation